

Programme de formation parcours individualisé «Affirmer ses performances de manager opérationnel via une communication convaincante.»

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L. 6313-1 et 6313-2 du Code du travail

OBJECTIF GENERAL

Cette formation vous apportera une méthode et des outils adaptés pour vous positionner en tant que manager opérationnel en développant une communication convaincante.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Affirmer sa posture de manager opérationnel
- Améliorer l'organisation, la délégation et l'animation d'équipe
- Développer une communication managériale convaincante et mobilisatrice
- Construire une dynamique d'équipe durable.

PUBLIC CONCERNE

Dirigeant en charge d'une équipe de productifs.

PRÉ REQUIS

Occuper un poste avec des responsabilités managériales.

A l'attention des personnes en situation de handicap :

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38.

LOGISTIQUE DE L'ACTION DE FORMATION

Action réalisée en présentiel dans vos locaux ou dans une salle de formation adaptée

Durée : 4 jours dissociés soit 32 heures

Horaires : De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 (à valider ensemble)

Lieu : A définir.

MODALITES D'INSCRIPTION

Auprès de la gérante d'ADPS Conseil, suite à un rendez-vous d'analyse des besoins de montés en compétences.

Contact : Christine LAMOTTE au 06.26.13.37.38, christine@adpsconseil.fr

DELAI D'ACCES A LA FORMATION

A la demande : sous 3 semaines.

TARIF : Nous consulter

"Exonérée de TVA en vertu de l'article 261.4.4.a du Code Général des impôts"

PROGRAMME PARCOURS INDIVIDUALISE :

Affirmer ses performances de manager opérationnel via une communication convaincante.

Jour 1 : Se positionner en tant que manager opérationnel

- Identifier son style de management et ses impacts
- Prendre conscience de ses forces et points de vigilance
- Définir des axes de progrès personnalisés

Jour 2 : Savoir déléguer, organiser et motiver efficacement

- Maîtriser les étapes d'une délégation réussie
- Structurer le travail de l'équipe
- Utiliser les bons leviers de motivation

Jour 3 : Développer une communication managériale convaincante

- Structurer ses messages managériaux
- Gérer les situations délicates avec assertivité
- Maîtriser les outils de feedback constructif

Jour 4 : Animer et fédérer une équipe dans la durée

- Construire une dynamique collective
- Mettre en place des outils d'animation régulière
- Créer une vision d'équipe fédératrice

FORMATRICE

Christine LAMOTTE, gérante d'ADPS Conseil

Formatrice et coach professionnelle certifiée Coach&Team

Domaines d'expertise : stratégie, gestion de projet, organisation, gestion financière, la trésorerie et pilotage d'entreprise.

INDICATEURS DE RESULTATS D'ADPS CONSEIL

Activité en 2024 : nous avons dispensé 934 heures de formation auprès de 47 stagiaires

Taux d'achèvement : 100%

Taux de recommandation : 100%.

METHODES MOBILISEES

- Exposés suivis d'échanges pratiques à partir de cas concrets
- Training et jeux interactifs
- Présentation et appropriation d'outils
- Une démarche pédagogique interactive avec une alternance d'exercices et d'apports théoriques et de connaissances
- La participation active et l'expérimentation du participant est largement privilégiée.

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

- Un positionnement individuel du stagiaire en amont ou en début de formation
- Une évaluation formative continue est mise en place durant le processus d'apprentissage
- Une évaluation à froid est réalisée auprès du commanditaire et du financeur si différents

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

- Une feuille d'émargement est signée par le stagiaire et la formatrice par demi-journée de formation permettra de justifier de la réalisation de la formation.
- Un questionnaire individuel de la satisfaction à chaud sera rempli à l'issue de la formation
- Une auto-évaluation des acquis de la formation par le stagiaire à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L.6313-1 du Code du Travail, un certificat de réalisation sera remis au stagiaire à l'issue de la formation.